

## Formule d'inscription

cette inscription vous engage contractuellement

Identité  Madame  Monsieur

Année d'examen prévue :

Formation initiale :

Date certificat MarKom :

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA/Lieu :

Tél. privé :

Tél. mobile :

E-Mail :

Date de naissance :

N° AVS : (exigence commission d'examen)

### Activité professionnelle actuelle

Entreprise :

Fonction :

Adresse :

NPA/Lieu :

Tél. :

E-Mail :

### Paiement

- par le participant  
 par l'employeur (timbre, date et signature)

Je confirme mon inscription ferme et m'engage à payer le cours de la manière suivante :

**CHF 9'200.-** en **1 versement** dès réception de la confirmation d'inscription  
(payable au plus tard 10 jours avant le début du cours)

Paiement fractionné :  **2 versements** (majoration de 200.-)  **4 versements** (majoration de 400.-)  
(1<sup>er</sup> versement avant le début du cours et le(s) suivant(s) au plus tard chaque 3 mois)

Non compris la finance d'inscription à l'examen pour l'obtention du brevet fédéral de Spécialiste en vente (actuellement CHF 2'600.-).

En cas de retrait de l'inscription moins de quatre semaines avant le début du cours, ou si le/la participant/e arrête sa formation une fois celle-ci débutée, l'ensemble des frais de cours reste dû. Pour des cas de forces majeures, un changement de cursus (report de session à l'année suivante) reste possible moyennant une participation aux frais.

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement d'examen.

Lieu, date :

Signature :

Veuillez retourner cette formule d'inscription à : FMP Solution, rte de l'Isle 21, 1148 Villars-Bozon  
Fax 021 800 55 54 – info@fmpfmpformation.com

Pour le secrétariat

Prérequis vérifiés/cursus planifié, le : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## Conditions générales – Formation à distance Brevet Fédéral

### Conditions d'admission

Le règlement de l'examen du Brevet Fédéral prévaut pour les personnes désireuses de se présenter à l'examen. Le participant reconnaît le copyright des supports de cours et de l'ensemble des documents. Toute reproduction de supports de cours, totale ou partielle, est interdite sans autorisation préalable de FMP Formation.

### Inscription

Bien que peu tributaires d'un nombre d'inscriptions, les présentiels nécessitent néanmoins un nombre de participants minimum. FMP se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants. Selon les nécessités, les disponibilités et sur demande d'un participant, une journée de présentielle peut également être remplacée par un coaching individuel.

### Coûts

La finance du cours comprend le matériel, les supports de cours, l'accès et l'utilisation du matériel pédagogique du site Internet et la participation aux séances présentielles. Pour les participants ne disposant pas d'une adresse en Suisse, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour couvrir les coûts d'expédition des supports de cours. En cas d'échec, la participation aux frais pour un 2ème cursus est fixée à CHF 3'500.00.

Les finances d'inscription doivent être payées 15 jours avant l'échéance fixée (début de cours ou de module).

La taxe d'inscription aux examens du brevet fédéral (fixé par la commission d'examen) n'est pas comprise dans la finance du cours indiqué. Cette taxe d'inscription doit être réglée au plus tard lors de l'inscription et doit être versée dans son intégralité. Elle reste due selon le règlement d'examen.

### Désistement

Les annulations doivent parvenir par écrit en indiquant les raisons. En cas de retrait de l'inscription plus d'un mois avant le début du cours, une taxe de CHF 800.00 est perçue pour les frais de traitement. Si l'annulation a lieu moins de quatre semaines avant le début du cours, ou si le/la participant/e arrête sa formation une fois celle-ci débutée, l'ensemble des frais de cours reste dû. Pour des cas de forces majeures, un changement de cursus (report de session à l'année suivante) reste possible moyennant une participation aux frais de CHF 1'500.-.

### Reconnaissance

Une attestation FMP est délivrée à toute personne ayant fourni au moins 80% des travaux demandés. Un certificat FMP est délivré à toute personne ayant suivi au moins 75% des séances présentielles, fournis 80% des travaux demandés avec une évaluation moyenne au minimum « suffisante » à « bonne », ou ayant suivi uniquement la formation à distance, fourni 100% des travaux demandés et obtenu une moyenne « bonne » à « très bonne ». Un diplôme FMP est délivré à toute personne ayant suivi au moins 75% des présentiels, fournis 80% des travaux, obtenu une moyenne minimum « suffisante » à « bonne » et réussi l'examen du Brevet.

### Locaux

Les différents lieux de cours seront précisés en début de formation, en fonction des participants, et sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits présents. Si le nombre est insuffisant, un coaching individuel ou de petits groupes seront proposés. Une journée présentielle correspond à 8 périodes (6h) de formation et les horaires sont généralement de 08h30-12h00 et 13h00-16h30. FMP Formation n'assume aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les participant(e)s dans les locaux des cours. Les participants sont responsables des dommages éventuels causés aux matériels et équipements confiés. FMP Formation ne couvre pas les participants en matière d'accidents.

Le programme des cours, les lieux, prix des écolages et les conditions générales peuvent être modifiés en tout temps